



# Revue de presse hebdomadaire 21

## LE NIGER A TRAVERS SA PRESSE

DU 24 AU 30 MAI 2010

### SOMMAIRE

#### INTERNATIONAL

Sommet France-Afrique  
Union Européenne  
CEDEAO  
Nigeria

#### POLITIQUE ET AFFAIRES INTERIEURES

CSRD  
Gouvernement  
Code électoral  
CENI  
Les 100 jours du CSRD  
Assainissement

#### PARTIS POLITIQUES-ASSOCIATIONS-SYNDICATS

CDS Rahama  
MNSD Nassara  
MODEN LUMAMA  
ANDP Zaman - Lahiya  
Organisations de la société civile

#### SOCIETE

UAM

#### CULTURE ET SPORT

Paroles de Femmes

### Sommet France-Afrique

- « Salou Djibo invité », titre *Le Canard Déchaîné (24/05/10)*. Forçant l'admiration de tous, « Salou Djibo pourra se forger une carrure internationale qui pourrait lui être utile après la transition pour carrière politique internationale certaine », affirme le journal.

- « L'Elysée cherche-t-elle à influencer Djibo Salou », titre *L'Enquêteur (24/05/10)*. « Inviter Salou et Sékouba pourrait être une façon de leur faire goûter aux délices des banquets servis par la France à des Chefs d'Etat taillables et corvéables dont elle dispose. Ces délices et autres glorioles qui éblouissent bon nombre de nos leaders d'Afrique francophone et aiguissent leurs appétits de pouvoir à vie [...] ».

### Union Européenne

Le Premier ministre a quitté Niamey le 23 mai, accompagné d'une importante délégation en vue d'assister du 24 au 28 mai, aux consultations UE-ACP, *Le Sahel (24/05/10)*. M. Mahamadou Danda était notamment accompagné de la Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération, de l'Intégration africaine et des Nigériens de l'Extérieur, du Porte-parole du CSRD, de Président du Conseil Consultatif, du Président de l'Observatoire National de la Communication, du ministre de l'Economie et de Finances, du ministre Conseiller Spécial du Président du CSRD, du directeur de Cabinet du Président du CSRD, du directeur de cabinet adjoint du Premier ministre et de la Secrétaire générale du gouvernement.

A l'issue des consultations, l'Union Européenne a rendu public un communiqué dans lequel elle « considère que les troubles constitutionnels de 2009, ainsi que le coup d'état du 18 février 2010, représentent une violation des éléments essentiels visés à l'article 9 de l'Accord de Cotonou » et rappelle que « le dialogue politique engagé en 2009 au titre de l'article 96 de cet Accord a été suspendu à la suite de cette violation [...] ». Saluant la mise en place des différentes institutions de la transition, l'UE a recommandé la poursuite des engagements du CSRD dans les délais annoncés. Elle a, par ailleurs, souligné l'importance « de maintenir un dialogue constructif et inclusif entre toutes les parties nigériennes concernées en vue de régler la crise politique actuelle et de rétablir l'ordre constitutionnel », déclarant qu'elle « pourra soutenir par des mesures d'accompagnement ciblées, étape par étape, les progrès qui seront réalisés dans la mise en œuvre de la feuille de route présentée par le gouvernement [...]. Dans un esprit d'ouverture au dialogue et en pleine connaissance de la situation politique complexe que connaît le Niger, l'UE, en étroite consultation avec l'UA et la CEDEAO, continuera à suivre de près l'évolution de la situation dans le pays et accueillera avec satisfaction toute avancée dans le processus de transition menant à un ordre constitutionnel conforme aux éléments essentiels visés à l'article 9 de l'Accord de Cotonou », précise le communiqué.

En marge des consultations, la délégation nigérienne conduite par le Premier ministre a rencontré M. Louis Michel, ancien président de la Commission européenne, les ambassadeurs des pays ACP et la diaspora nigérienne présente à Bruxelles.

- « Une avancée notoire [...] qui mérite d'être accueillie comme un motif de satisfaction générale pour notre pays et ses autorités », remarque *Le Sahel (27/05/10)*. « Examen de passage réussi », titre *Le Républicain (27/05/10)*, « L'union Européenne est aussi, à présent, aux côtés du Niger. Le chemin est désormais dégagé pour permettre aux autorités de la Transition d'accéder à des financements extérieurs accrus ». « Mahamadou Danda retrouve la confiance de l'UE », titre *L'Actualité (28/05/10)*. « La mission du Premier ministre à Bruxelles a porté ses fruits ». Mais « l'attachement à la démocratie et l'expérience vécue ne vont pas facilement permettre à l'UE, plutôt prudente, de se convaincre des engagements pris par le CSRD. [...] Certes méfiante, l'UE n'a pas encore levé la mesure de sanctions économiques et financières affligée à notre pays depuis l'amorce de projet Tazartché [...] mais l'espoir est permis ».

### CEDEAO

Une importante mission de la CEDEAO, conduite par M. James Victor Gbeho, Président de la Commission de la CEDEAO et M. Abdul Salami Abubakar, était présente Niamey en fin de semaine

dernière, « pour s'enquérir de la situation et soutenir le Niger dans le cadre de la crise alimentaire », *Le Républicain (27/05/10)*. « Nous considérons que beaucoup de progrès ont été accomplis dans le domaine de la restauration de la démocratie au Niger. Nous avons apporté le message de félicitation du Président de l'Autorité de la CEDEAO et des Chefs d'Etat des autres pays membres », a déclaré M. Gbeho. *La Roue de l'Histoire (26/05/10)* évoque, pour sa part, une éventuelle levée des sanctions contre le Niger lors du prochain sommet des Chefs d'Etats de la CEDEAO qui doit se tenir au début du mois de juin.

## Nigeria

« Visite du Président du Conseil Suprême pour la Restauration de la Démocratie à Abuja et à Katsina : le Chef de l'Etat présente ses condoléances au Président Goodluck Jonathan et à la famille de Feu Umaru Mussa Yar'Adua », *Le Sahel (27/05/10)*. « Les circonstances de ce premier déplacement à l'extérieur du Général Salou Djibo sont certes douloureuses, mais il faut dire que le déplacement a été un coup réussi », remarque *L'Actualité (28/05/10)*. « Ce sont là des choses qui ne s'oublient pas et nos parents du Nigéria en tiendront compte », affirme le journal.

## POLITIQUE ET AFFAIRES INTERIEURES

### CSRD

- Le Général Salou Djibo a rencontré, le 25 mai, les gouverneurs des régions, annonce *Le Sahel (26/05/10)*. « Je voudrais saisir cette occasion solennelle pour réaffirmer notre volonté inébranlable de mettre toute notre intelligence et nos moyens dans la lutte contre [l'insécurité alimentaire] afin d'éviter au peuple nigérien les affres de la sécheresse [...]. Je sais que je peux compter sur votre soutien, en votre qualité de représentants de l'Etat, pour que les objectifs que le CSRD s'est assignés soient atteints », a-t-il déclaré.

- Le chef de l'Etat, à l'occasion d'une visite surprise à la maternité Issaka Gazobi, « a offert 30 splits à cette dernière, 30 au CHU et 20 autres à l'hôpital régional de Niamey », *Le Sahel (24/05/10)*. « Où sont passés les clim de Djibo? », s'interroge *Opinions (27/05/10)*. Les dizaines de climatiseurs offerts il y a plusieurs semaines à différents services sont toujours stockés dans les magasins « pour peut-être être ensuite récupérés », alerte le journal.

- Le 25 mai, le Chef de l'Etat a signé une ordonnance portant nomination du Lieutenant-colonel Younoussa Abdoulaye à la présidence de la Commission Nationale pour la Collecte et le Contrôle des Armes Illicites, *Le Sahel (25/05/10)*.

### Gouvernement

« Des ministres dans le viseur de Salou Djibo », annonce *L'Enquêteur (24/05/10)*. Selon le journal, « ils sont 6 ministres pour lesquels le Chef de l'Etat envisagerait illico un remaniement ministériel ».

### Code électoral

« Un code électoral qui risque de faire beaucoup de mécontents », prévient *La Griffes (24/05/10)*, notamment les gros commerçants analphabètes, bailleurs de fond des partis politiques depuis toujours. La nouveauté qui fâche : l'institution d'un niveau minimum d'instruction. Autre innovation : celle qui interdit à tout député d'avoir accès directement ou indirectement aux marchés publics. « Une patate chaude dans les mains des leaders politiques. En effet, comment ces partis vont-ils désormais fonctionner si les commerçants qui les financent s'estiment exclus des principales compétitions électorales ? ». En fixant les âges limites pour une candidature aux présidentielles entre 35 et 70 ans, « le code électoral exclut le Mamadou Tandja de la course », remarque l'auteur.

Innovations fortes du code électoral proposé par le Conseil Consultatif National, *Le Canard Déchaîné (24/05/10)* :

- Redéfinition du concept de peuple : « le peuple s'entend par l'ensemble des citoyens qui sont des personnes rattachées à l'Etat par la nationalité. Le peuple est unique et ne peut exercer sa souveraineté qu'en corps. Il est insusceptible de fractionnement ».

- Maintien du serment confessionnel pour les membres de la CENI, étendu aux bureaux régionaux, départementaux et locaux.
  - Instauration d'une structure permanente de gestion du fichier électoral ;
  - Renforcement de la représentation de la société civile ;
  - Limitation de l'âge entre 35 et 70 ans pour tout candidat aux élections présidentielles, avec un niveau minimum d'instruction Bac+3 ; mandat de 5 ans, renouvelable 1 fois ;
  - Limite d'âge pour les députés : 21 ans, avec un niveau d'instruction BEPC ou équivalent pour au moins  $\frac{3}{4}$  des députés ;
  - Interdiction pour les députés d'avoir accès aux marchés publics ;
  - Interdiction pour les Chefs traditionnels de prendre part de près ou de loin aux campagnes électorales et d'implanter des bureaux de vote devant les palais ou les bureaux de partis politiques. Les bureaux de vote seront implantés dans les écoles ou, à défaut, dans des hangars ;
  - Le Président de la République ne pourra pas recourir au référendum.
- Après transmission au gouvernement et au CSRD, le Code électoral a finalement été adopté par ordonnance du Chef de l'Etat, le 27 mai, apportant néanmoins certaines modifications au projet proposé en amont par le Conseil consultatif. La version définitive du document propose les innovations suivantes:
- Au niveau de la composition du bureau de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), le poste de deuxième Vice-président est réservé aux associations féminines.
  - Le serment confessionnel des membres de la CENI a été supprimé et remplacé par un serment d'engagement moral non confessionnel.
  - La création d'un Comité National de Gestion et Conservation du Fichier National.
  - Le réexamen de la liste des documents d'identification de l'électeur. Les documents ne permettant pas une identification réelle des personnes appelées au vote ont été supprimés afin de réduire, de manière significative, les possibilités de fraude électorale.
  - La réintroduction des dispositions soumettant certains candidats, de par leur qualité, à la démission de leurs fonctions, ou à prendre un congé de trois (3) mois.
  - La modification des frais de participation aux élections ainsi que de la caution. Ainsi, la caution ou la participation aux frais électoraux qui doit être versée au Trésor Public avant le dépôt de candidature est fixée ainsi qu'il suit: vingt millions (20.000.000) de francs par candidat pour l'élection du Président de la République ; deux cent cinquante mille (250.000) de francs par candidat pour l'élection des députés pour toutes les circonscriptions; dix mille (10.000) francs par candidat pour l'élection des conseillers.
  - L'interdiction faite aux Chefs de Traditionnels de prendre part, sous quelque forme que ce soit, à la campagne électorale.
  - L'obligation pour les autorités administratives d'installer les bureaux de vote dans les établissements scolaires et de ne confectionner des hangars, qu'à défaut.
  - Le caractère exceptionnel du vote par procuration.
  - La prise en compte de la dimension genre dans la composition des bureaux de vote et dans tous les démembrements de la CENI.
  - L'introduction du bulletin de vote unique pour l'élection du Président de la République. Cette innovation acceptée par l'ensemble de la classe politique au sein du Conseil National de Dialogue Politique (CNDP) permet de limiter de manière substantielle les possibilités de fraude électorale.
  - La réintroduction du contentieux du recours pour excès de pouvoir en matière électorale dévolu à la Cour Constitutionnelle.
  - La limitation de l'âge des candidats aux élections présidentielles (40 ans au moins et 70 ans au plus) et l'exigence d'un niveau d'instruction minimum (Baccalauréat plus 3 ans ou équivalent).
  - L'institution du niveau Baccalauréat, au moins, pour les candidats à l'élection des députés et la limite d'âge à la fonction parlementaire (28 ans au moins et 70 ans au plus).

- L'interdiction faite aux députés d'avoir accès aux marchés publics de l'Etat et de ses démembrements pendant leur mandat.
- Les conditions de recours au referendum par le Président de la République ont été redéfinies. En outre, la question objet du référendum est, au préalable, soumise au contrôle de conformité de la Cour Constitutionnelle qui se prononce par un arrêt.
- L'exigence d'un niveau minimum d'instruction pour les Présidents des Conseils Régionaux, Départementaux et Communaux ainsi que leurs adjoints.
- La réduction de cinq (5) à quatre (4) ans de la durée des mandats du Président de la République, des députés et des conseillers régionaux, départementaux et communaux. La réduction permet, notamment, de cantonner dans la limite raisonnable de huit (8) ans, leur mandat, renouvellement compris, *lesahel.org* (28/05/10).

- « La classe politique piégée », commente *L'Evénement* (25/05/10). « Les restrictions du projet de code électoral ajoutées à l'opération d'assainissement confiée aux inspecteurs d'Etat et à la Commission de lutte contre la fraude économique, financière et fiscale auront inévitablement un effet dévastateur sur la vieille classe politique. Et pendant que ce cocktail se préparait, la classe politique continuait de faire preuve de complaisance à l'endroit de la junte », déplore le journal.

- « Fin de partie pour les commerçants », titre en Une *Le Républicain* (27/05/10). L'interdiction d'accès, pour les députés, aux marchés publics et l'exigence d'un certain niveau d'instruction pour siéger au Parlement, participent de l'assainissement politique promis par le CSRD. « Le document disqualifie ceux qui ont pris, ces dernières années, les partis politiques en otage ». Le journal rappelle que depuis 2007, « plus de 60% des députés étaient analphabètes, qui passaient le clair de leur temps à taper les portes des DAF des ministères à la recherche des marchés publics ».

- « Dans les faits, dans un pays où l'informel est la règle, les élus réussiront toujours à passer à travers les mailles », affirme *Anfani* (28/05/10). Selon l'auteur, « les propositions de conditions de niveau d'instruction pour certains mandats électoraux sont teintées d'intellectualisme [et] frisent l'aberration ou l'ignorance des réalités locales. Quel est donc le sens de l'égalité des citoyens en droit dans ces conditions ? ».

- « Seyni Omar ne sera pas candidat aux prochaines élections présidentielles du fait des critères de diplôme exigé par le nouveau code électoral », note *Anfani* (28/05/10) dans un autre article. « Dénoncé il y a longtemps déjà pour son CV falsifié, Seyni Omar est rattrapé par l'histoire », conclut l'auteur.

## CENI

« Gousmane Adbourahamane confirmé président de la CENI ? », s'interroge *Le Canard Déchaîné* (24/05/10). Le CNDP, réuni le 23 mai au sein de l'hémicycle de l'AN a proposé une liste de trois noms en vue de la nomination, par le PCSRD, du président de la CENI : M. Gousmane Adbourahamane, M. Soumaila Dan Gallou et l'avocate Mme Aïssata Gaza ». Conformément aux prévisions du journal, M. Gousmane Abdourhamane a été nommé Président de la CENI, le 27 mai, par ordonnance du Chef de l'Etat.

## Les 100 jours du CSRD

- « L'exercice du pouvoir n'est jamais chose aisée, surtout dans le contexte qui est le nôtre et qui est fait d'urgences, de priorités multiples, de difficultés de trésorerie, d'exigences de la communauté internationale, tout cela dans un environnement marqué par la pauvreté et une crise alimentaire sévère », a déclaré le Chef de l'Etat, dans une interview exclusive accordée au *Sahel Dimanche* (28/05/10). « Sans essayer de faire un bilan à ce stade, ce qui serait prématuré, on peut considérer que notre programme se déroule normalement. Il reste évidemment beaucoup de choses à faire, mais je ne doute pas que le CSRD et le gouvernement seront à la hauteur des enjeux », a-t-il conclu.

- Selon M. Marou Amadou, président du Conseil Consultatif National, « la somme des actes posés par le CSRD et les organes de transition ont véritablement forcé la confiance de nos compatriotes et des partenaires quant à la bonne marche du processus transitoire [...]. Les organes de transition sont entrain de sortir le Niger de l'incertitude à l'optimisme ». S'exprimant sur le rôle assigné au Conseil Consultatif

National, M. Marou Amadou estime que « le CRSD et le gouvernement ont fait entièrement confiance au Conseil Consultatif National pour l'aviser et le conseiller dans toutes les décisions qu'ils sont amenés à prendre. Le CCN est aujourd'hui l'institution qui incarne le consensus national, le caractère démocratique de cette transition mais également, les aspirations du peuple nigérien ».

- « Etait-il normal de considérer que toute la classe politique soit la seule responsable de ce qui avait motivé le Tazartché ? », conteste *Opinions (27/05/10)*. « Non, si l'armée a pu intervenir et réussir son coup d'Etat, c'est que toutes les conditions objectives avaient largement été créées par la Résistance du peuple nigérien face au despotisme de Tandja Mamadou et son clan », poursuit l'auteur.

- « Les Nigériens se sont apaisés, l'atmosphère s'est détendue, la confiance est revenue au sein de la classe politique », affirme Mohamed Bazoum, n° 2 du PNDS, *Le Sahel (27/05/10)*. « On constate [malgré tout] beaucoup de nominations et il y en a qui ne sont pas forcément bonnes. Mais le plus important pour nous, ce sont les organes de transition et les personnes qui les animent », poursuit-il.

- « Le plus important, c'est que le CSRD est entrain de préparer avec minutie le retour à un régime démocratiquement élu », déclare la Secrétaire générale du Syndicat National des Enseignants du Niger, *Le Sahel (27/05/10)*. « Nous avons soumis une plate-forme revendicative minimale, nous attendons toujours l'ouverture des négociations. C'est après avoir rencontré les autorités que nous pourrions dire si le régime respecte ou non les engagements sociaux vis-à-vis de nous ».

- « Parce que l'événement du 18 février 2010 est un acte patriotique, même la communauté internationale qui, d'habitude, et pour des questions de principes, ne cautionne plus les changements anticonstitutionnels, a accepté ce fait accompli », affirme *L'Actualité (28/05/10)*.

## Assainissement

- Le 21 mai, le Président du CSRD, le Général Salou Djibo, a présidé la prestation de serment des membres de la Commission de lutte contre la délinquance économique, financière et fiscale, *Le Sahel (24/05/10)*. « Un membre manque à l'appel », annonce *Le Canard Déchaîné (24/05/10)*. M. Mamane Hamissou de la coordination de la société civile nigérienne (CSCN) ne s'est pas présenté à la cérémonie, bien que nommé par le PCSRD pour siéger au sein de la commission. « L'homme, connu pour son sens de l'équité et de la justice, ne saurait travailler au sein d'une commission à cause du doute qui pèse sur certains de ses membres », affirme le journal.

- « Ça sent le roussi chez les anciens députés », poursuit *Le Canard Déchaîné (24/05/10)*. Une équipe d'inspecteurs généraux est à pied d'œuvre dans les locaux de l'ancienne Assemblée Nationale pour épulcher la gestion de l'institution de 2000 à 2009. Selon le journal, les ¾ des hommes politiques nigériens risquent d'être éclaboussés. « Peut-on disqualifier, même preuves à l'appui, des leaders de la trempe de Mahamadou Issoufou, Mahamane Ousmane, Hama Amadou ou Seyni Omar ? »

- « Une bonne centaine de dossiers traités attendent d'être regardés par la commission », précise *L'Autre Observateur (27/05/10)*. « La gestion des entités décentralisées, celle des sociétés, les Lettres de Paiement par Anticipation (LAP), les Paiements sans Ordre Préalable (PSOP), l'affaire MEBA et autres Zakaïries... rien ne sera laissé au hasard ! », affirme l'auteur.

- « Les structures et les démembrements de l'Etat concernés par la 1<sup>ère</sup> vague d'inspections d'Etat sont : la SONIDEP, le HCCT, le CESOC, le génie militaire, la CENI, la Chambre du Commerce, le Ministère des Finances, le Ministère de l'Intérieur, de la Défense, l'Assemblée Nationale... C'est le sauve-qui-peut au sein des structures d'Etat », rapporte *L'Enquêteur (24/05/10)*.

## PARTIS POLITIQUES-ASSOCIATIONS-SYNDICATS

### CDS Rahama

« La CDS salue les actions du CSRD, sans parler de l'assainissement ! », titre *La Griffes (24/05/10)*. Le bureau politique s'est exprimé officiellement à travers une déclaration en date du 23 mai 2010, demandant, en outre, aux représentations régionales et locales du parti de « s'impliquer activement pour

la réussite de la transition démocratique ». Le parti évoque les actes posés par les CSRD en faveur de la restauration de la démocratie et les initiatives salutaires engagées dans la gestion de la crise alimentaire. « Cependant, déplore le journal, rien n'est dit sur l'opération d'assainissement. Comment une telle action du CSRD a-t-elle échappé aux rédacteurs de la déclaration ? ».

Par ailleurs, le bureau politique national demande à l'ensemble des structures du parti d' « accueillir avec diligence et bienveillance le retour en leur sein des camarades abusés par l'aventure tazartché et d'engager à l'unisson le noble combat pour assurer à la formation politique un succès aux prochaines élections », précise *Le Canard Déchaîné* (24/05/10).

### **MNSD Nassara**

- Conférences régionales à Dosso, Tillabéri et Niamey : les sections affûtent leurs sabres », titre *La griffe* (24/05/10), en apportant leur « soutien indéfectible au Président Seyni Omar ». Les sections régionales appellent les militants à la cohésion et « exigent la libération de Mamadou Tandja et de Albadé Abouba ».

- « Si l'aile Seyni Omar / Albadé perdait le procès, le 7 juin, qu'advierait-il de ces fantomatiques rencontres ? », souligne *Le Canard Déchaîné* (24/05/10). La section de Niamey a annoncé, au cours de sa conférence, l'organisation prochaine d'un nouveau congrès, les 6 et 7 août 2010 à Tillabéri, rapporte le journal.

- Dans une déclaration rendue publique le 26 mai dernier, les jeunes de la section MNSD Niamey commune II, ont désavoué le président du parti, M. Seyni Oumarou, *Le Courrier* (28/05/10). « Considérant l'incapacité notoire de M. Seyni Oumarou et M. Albadé Abouba à ramener la sérénité et la cohésion au sein du parti ; considérant le caractère inopportun et folklorique des conférences régionales manigancées par Seyni Oumarou ces derniers temps, alors même que le dossier MNSD reste pendant devant les juridictions ; Nous, jeunes du MNSD Nassara de la Commune II de Niamey, nous désolidarisons de la déclaration du Bureau politique National après la chute de la 6<sup>ème</sup> république [...] et décidons de ne plus reconnaître M. Seyni Omar et M. Albadé Abouba, jamais élus mais imposés pour les besoins du Tazartché ; apportons notre soutien sans faille à M. Hama Amadou ».

### **MODEN LUMAMA**

« Hama Amadou bientôt de retour », annonce *Le Canard Déchaîné* (24/05/10), et ce dans les tous prochains jours. « Ce n'est donc pas étonnant que ses adversaires politiques se répandent dans les médias pour tenter de ternir son image ».

### **ANDP Zaman - Lahiya**

« Le consensus peut-il sauver le parti de la crise ? », titre *La Source* (27/05/10). « Depuis les assises de Dosso tenues les 16 et 17 janvier 2010, le rubicond a été franchi rompant d'avec l'esprit du consensus prôné par le père fondateur de ANDP Zaman-Lahiya Feu Adamou Moumouni Djermakoye [...]. Après consultation, le bureau politique du parti décide finalement de la tenue d'un congrès extraordinaire le 19 juin 2010 à Niamey. En attendant les candidatures à la présidence du parti se préparent. »

### **Organisations de la société civile**

« Au nom de l'accompagnement de la transition, certains acteurs ont pris la lourde responsabilité de laisser faire le régime du CSRD. Le silence de la société civile est grave. Son attitude sera lourde de conséquences », déplore *L'Événement* (25/05/10).

## **SOCIETE**

### **UAM**

« L'université de Niamey en effervescence », titre *La Roue de l'Histoire* (26/05/10). Le journal évoque une « cascade de sanctions sur la structure estudiantine ». Plusieurs exclusions ont été ordonnées récemment par le Conseil de discipline de l'Université, suite à une vague de violence organisée à l'endroit d'un gardien et de deux étudiants, par la Commission des Affaires Sociales et de l'Ordre (CASO), sous-

structure de l'Union des Etudiants de l'Université de Niamey. Le délégué général de la CASO est incarcéré à la prison civile de Niamey. Pour protester contre les exclusions, les étudiants ont engagé un mouvement de perturbations des cours pendant trois jours, suivi d'un débrayage de 48 heures organisé par la section des collégiens et lycéens de Niamey soutenant l'UENUM, précise *Le Républicain (27/05/10)*.

## CULTURE ET SPORT

### Paroles de Femmes

L'édition 2010 du festival Paroles de Femmes s'est du 27 au 30 mai au CCFN Jean Rouch et à travers les quartiers de la Niamey, *Le Républicain (27/05/10)*. « Contribuer au rayonnement des arts et de la culture par les femmes ; promouvoir la liberté et les espaces publics d'expression des femmes ; contribuer à la valorisation des métiers artistiques par les femmes ; promouvoir la diversité culturelle [...] tels étaient les objectifs assignés à cette 4<sup>ème</sup> édition, organisée cette année sur le thème des « Voix célèbres d'hier, source d'inspiration d'aujourd'hui ».